

# Initiative

## « Pour une assurance des soins dentaires »

---

### Présentation des propositions du Conseil d'Etat

24 janvier 2020

Service cantonal de la santé publique

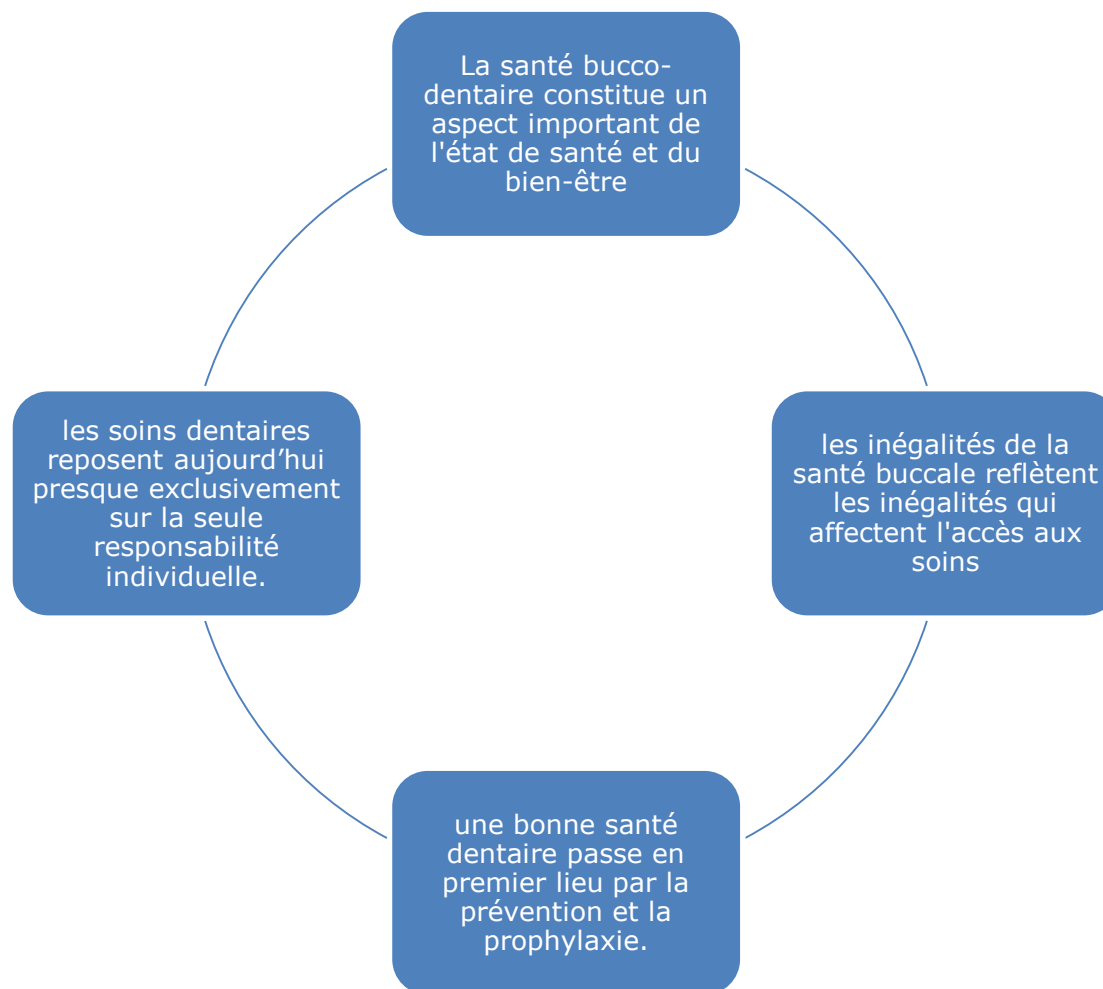
# Introduction

- L'initiative vise à instaurer une assurance de base obligatoire dans le canton afin de garantir la santé bucco-dentaire de toute sa population.
- Soulève une problématique bien réelle de santé publique: la santé bucco-dentaire et ses conséquences sur la situation physique, psychique et même sociale pour nombre de personnes.
- Préoccupation partagée par le Conseil d'État.
- Nécessité néanmoins de :
  1. prioriser les mesures ;
  2. assurer un financement viable et acceptable.

# Introduction

- Contre-projet ambitieux dans ses objectifs, pragmatique dans sa mise en œuvre afin :
  - √ d'intégrer les préoccupations des initiants ;
  - √ de s'inscrire dans la politique globale de santé publique, et en cohérence avec les autres actions de prévention et de promotion ;
  - √ d'assurer un financement solide.
- Contexte fédéral : sujet traité également dans les cantons de VD, GE, TI et VS
- Enjeu pour les cantons comme acteurs à part entière, menant des politiques proactives.

# Considérations sous l'angle de la santé publique



# Considérations sous l'angle de la santé publique

Ce qui est fait aujourd'hui dans le canton\*:

- **Enfants de 3 à 5 ans:** La SSO-NE distribue des dépistages gratuits pour les enfants
- **Enfants en âge de scolarité:** bénéficient de mesures de prophylaxie dentaire financées par des activités publiques via les communes, selon un dispositif relevant de leur compétence et à renforcer
- **Les autres populations vulnérables, dont les personnes âgées, ne bénéficient pas de soutien particulier.** Une étude de la SSO-NE est d'ailleurs en cours auprès des EMS

\* hormis les personnes au bénéfice des assurances sociales

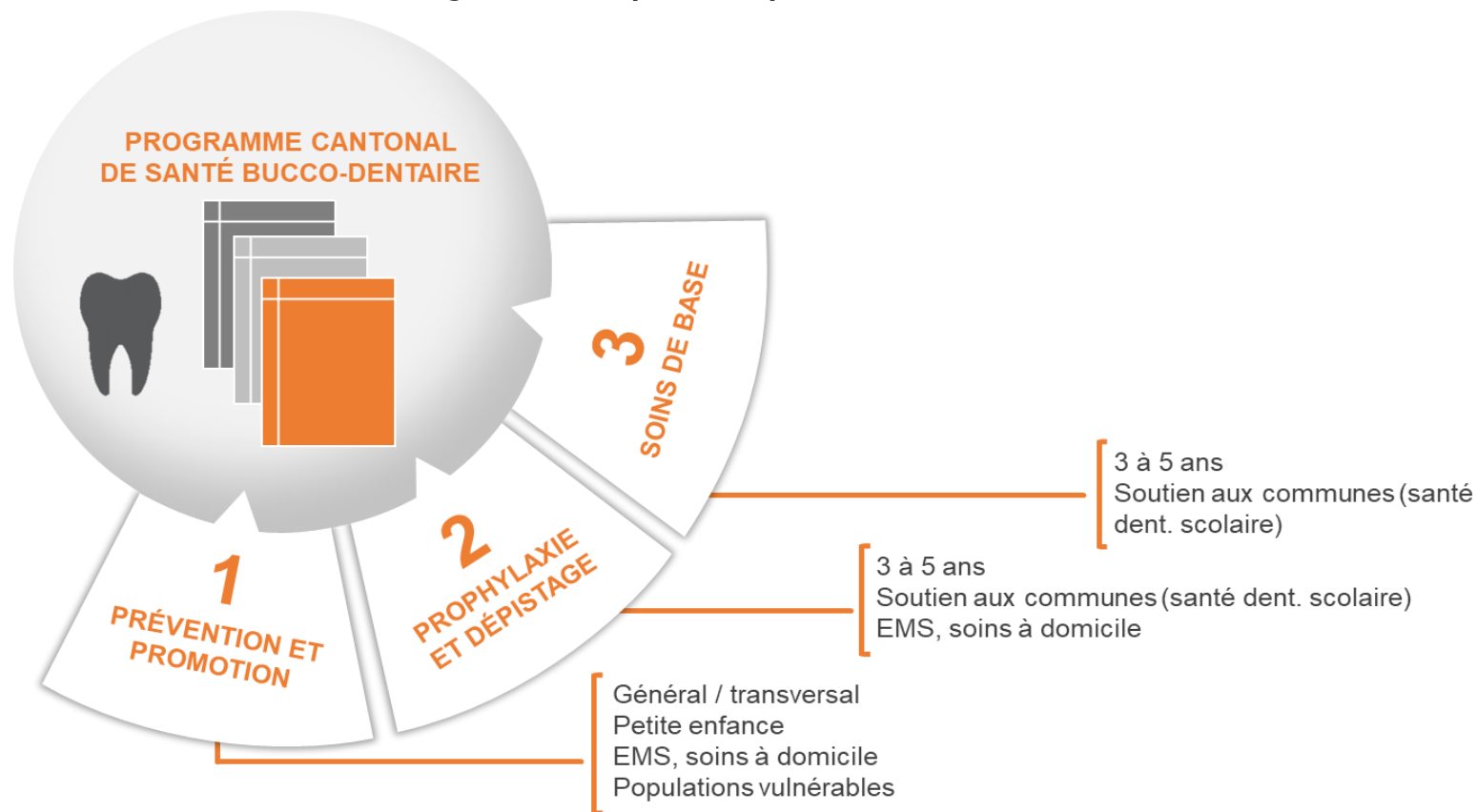
# Programme cantonal de santé publique bucco-dentaire



- Une question de santé publique
- Un objectif général
- Qui se décline en 3 axes :
  - Prévention et promotion bucco-dentaire
  - Prophylaxie et dépistage
  - Soins de base

# Programme cantonal de santé publique bucco-dentaire

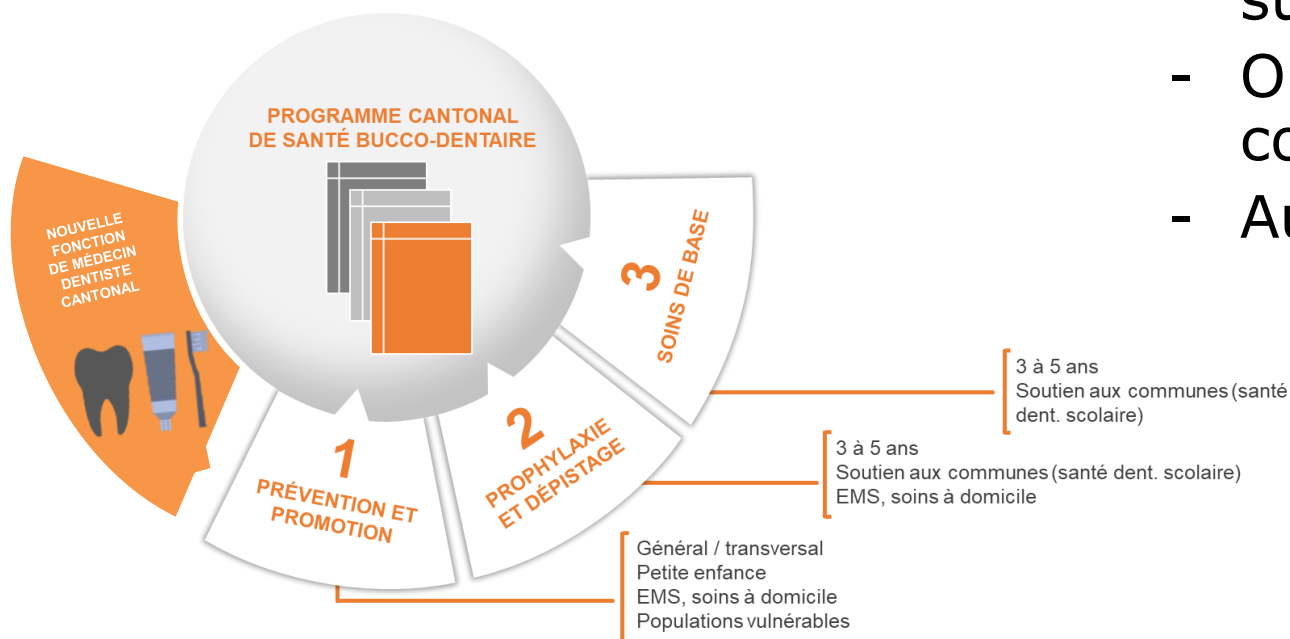
## 3 axes et des objectifs spécifiques



# Programme cantonal de santé publique bucco-dentaire

Nouvelle fonction de  
médecin-dentiste cantonal

- Responsable du programme
- Autorité de surveillance
- Organe de coordination
- Autres mandats





# Financement du dispositif



- Financement analysés

- Prélèvement AVS/AI
- Prime de Cas-maladies
- Prime de allocations familiales
- Taxe d'
- Taxe spécifique

# Financement du dispositif

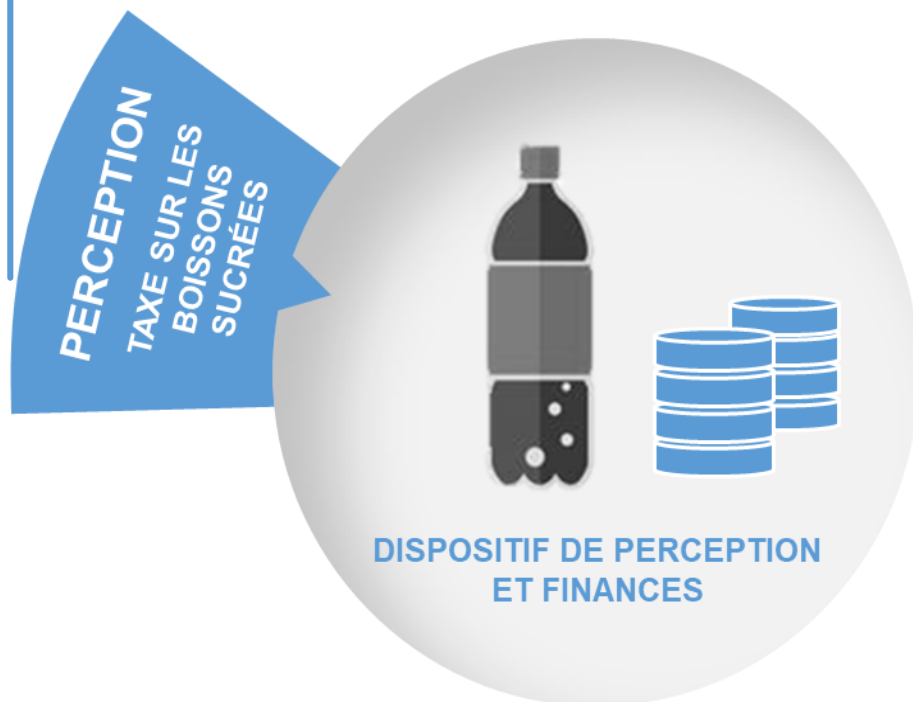
Financement retenu :  
redevance sur les boissons  
sucrées



- Large consensus sur effets néfastes
- Redevance introduite déjà dans de nombreux pays
- Logique de causalité
- Redevance évitable et supportable pour la population et commerces si elle reste modeste

# Financement du dispositif

- **PCom** Taxation et perception de la redevance auprès des commerces vendant des boissons sucrées (LPCom)

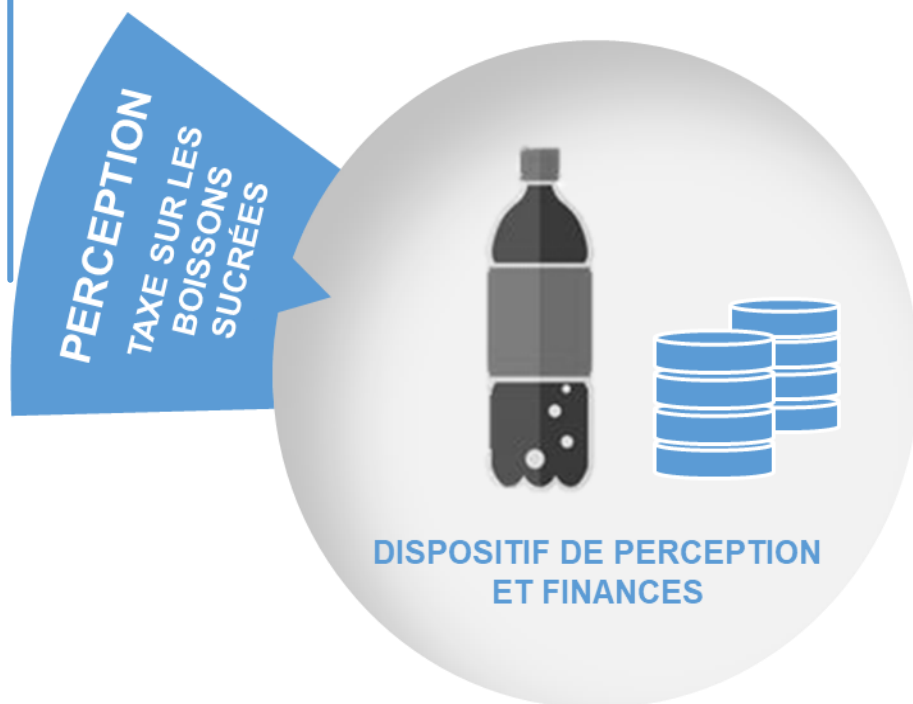


## Dispositif proposé :

- Par analogie avec les redevances sur la taxe sur l'alcool
- Auprès des commerces alimentaires, établissements publics et manifestation publiques
- Possibilité de réduction, voire suppression de la taxe pour les petites entités

# Financement du dispositif

• **PCom** Taxation et perception de la redevance auprès des commerces vendant des boissons sucrées (LPCom)

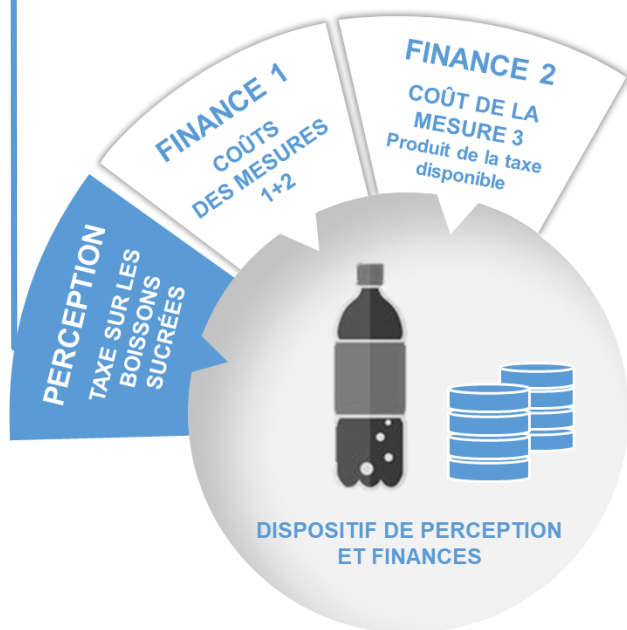


Dispositif proposé :

- Système simple, éprouvé, connu, maîtrisé, efficient
  - Grande simplicité pour les entreprises
  - Redevance de 15 ct/litre, avec maximum légal de 20 ct./litre
- recettes annuelles escomptées de 2.1 mios de francs

# Financement du dispositif

**SCSP** Gestion du produit de la taxe via un financement spécial (fonds) par le médecin dentiste cantonal (LSanté)

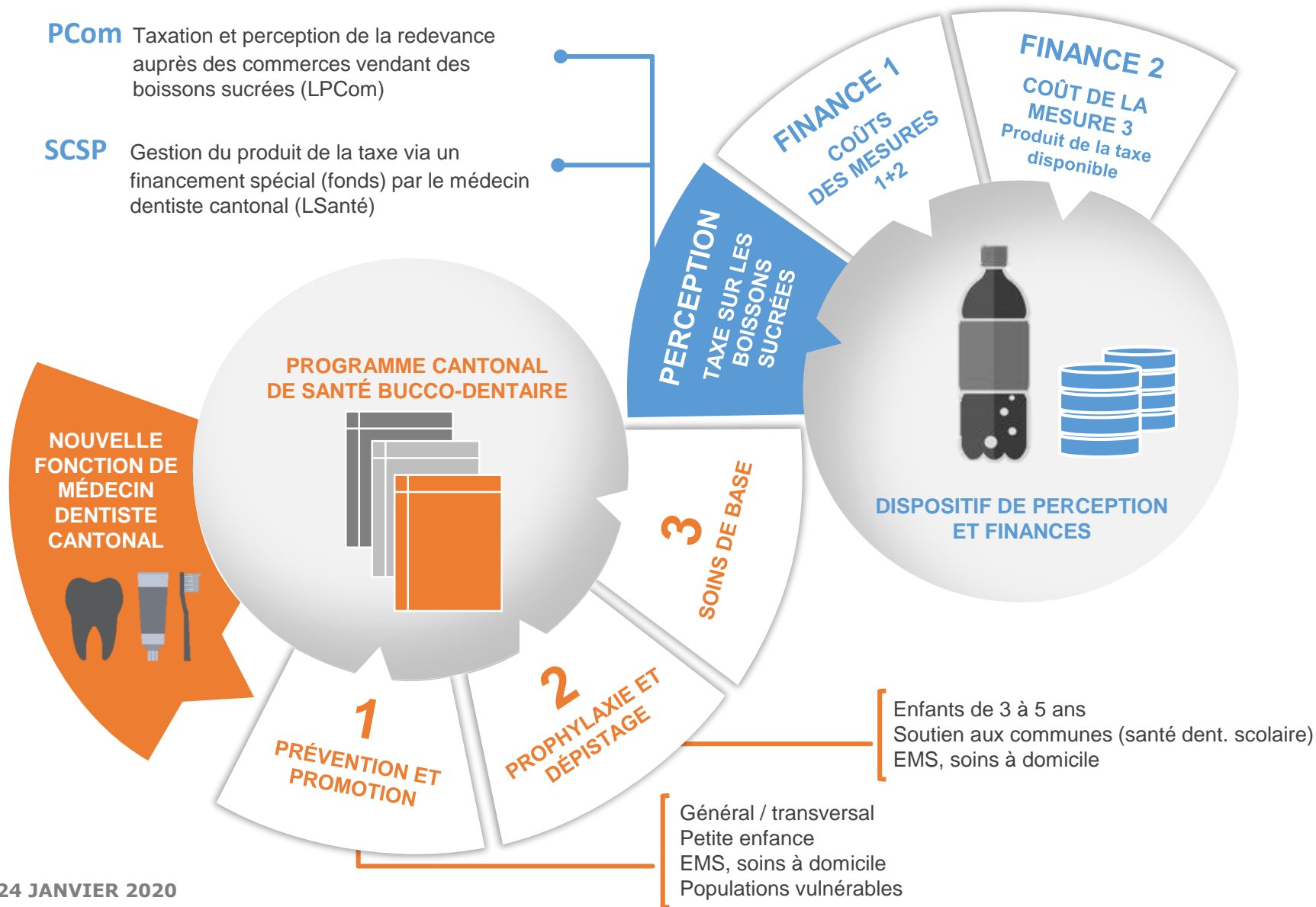


- Recettes reversées dans un fonds géré par le SCSP
- Dédiées au programme cantonal de santé publique bucco-dentaire selon
  - les priorités fixées et
  - les moyens à dispositions (recettes de la redevance de boissons sucrées et autres)
  - Montants prévus pour 2022 et 2023: 2'035'000 francs
- Sous la responsabilité du médecin-dentiste cantonal

# Programme cantonal de santé publique bucco-dentaire

**PCom** Taxation et perception de la redevance auprès des commerces vendant des boissons sucrées (LPCom)

**SCSP** Gestion du produit de la taxe via un financement spécial (fonds) par le médecin dentiste cantonal (LSanté)



# Conclusion

- Véritables enjeux de santé publique soulevés par les initiants
- Réponse du Conseil d'État en conséquence :
  - Création d'un programme de santé publique cantonal **ciblé, intégré** aux programmes existants et **adapté** aux contingences financières et légales
  - Financement assuré par une redevance sur les boissons sucrées **modeste** (< 20 cts par litre) et **simple** dans sa mise en œuvre
- Contre-projet permet de poser les bases d'une politique de santé bucco-dentaire sur le long terme, tout en tenant compte des réalités actuelles et à venir

# Conclusion

- Objectif visé : retrait de l'initiative et à défaut son rejet au profit du contre-projet
- Dans l'immédiat, mise en consultation du contre-projet jusqu'au 6 mars auprès des milieux intéressés